

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du conseil communal se réuniront le **8 décembre 2025** en la salle des séances à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

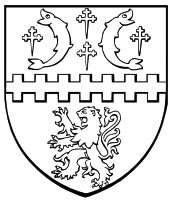
ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (14.00 heures)

1. Personnel : Promotion d'une fonctionnaire communale - décision.

Séance publique (14.05 heures)

2. Communications du collège des bourgmestre et échevins.
 3. Administration générale : Convention régissant l'accès par la voie électronique des administrations et des établissements publics aux informations du registre de commerce et des sociétés et du registre des bénéficiaires effectifs – décision.
 4. Enseignement : Organisation des classes de neige pour l'année 2026 – décision.
 5. Affaires sociales
 - 5.1. Convention relative à la préparation de repas par la cuisine de production de la Maison Relais aux élèves du Centre pour le développement socio-émotionnel – décision.
 - 5.2. Convention avec les associations « ProActif SIS SARL » et « Association des Musée et Tourisme Ferroviaires (AMTF Train 1900) ASBL » relative à la réinsertion de chômeurs sur le marché du travail – décision.
 - 5.3. Approbation du contrat de bail relatif à la location d'un logement social sis à Pétange, rue Prince Jean n°2 – décision.
 6. Propriétés
 - 6.1. Contrat de bail relatif à la location d'une partie d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Avenue de la Gare », avec M. Renato Rodrigues Melanda et Mme Leticia Costa Da Silva – décision.
 - 6.2. Convention concernant une servitude d'utilité publique sur un terrain communal sis à Rodange, lieu-dit « Au Doihl », avec le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement du bassin de la Chiers (SIACH) dans l'intérêt de l'assainissement du site culturel et touristique « Fonds de Gras » - décision.
 - 6.3. Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue de l'Hôtel de Ville », de la part de la société DS FONCIER SARL – décision.
 - 6.4. Compromis concernant la vente d'un terrain sis à Pétange, lieu-dit « Rue Robert Kriepps », à M. Norbert Heintz et Mme Marianne Welu – décision.
 - 6.5. Compromis concernant l'acquisition de terrains sis à Lamadelaine, lieu-dit « Oberst Blenken », de la part des consorts Glesener – décision.
 - 6.6. Acte concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « Rue Fontaine d'Olière », de la part des consorts Rongveaux – décision.
 - 6.7. Acte concernant l'acquisition de huit terrains sis à Rodange, lieux-dits « A la Siôle » et « Au Pratem », de la part des consorts Rongveaux – décision.
 - 6.8. Acte concernant l'acquisition de trois terrains sis à Rodange, lieu-dit « A la Siôle », de la part de M. Jean Rongveaux – décision.
 7. Urbanisation
 - 7.1. Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) concernant des fonds situés à Rodange, lieu-dit « Rue de la Minière » : vote définitif – décision.
-



- 7.2. Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP-QE) concernant des fonds sis à Rodange, lieu-dit « Rue de la Minière » – décision.
8. Vie associative
 - 8.1. Modification des statuts de l'association « Hobby 81 » - information.
 - 8.2. Modification des statuts de l'association « Cercle Nautique de la Commune de Pétange ASBL » - information.
 - 8.3. Modification des statuts de l'association « Comité du Souvenir de la Commune de Pétange ASBL » - information.
9. Budget rectifié 2025 et budget initial 2026 : Discussions et appréciations des conseillers communaux - réponses du collège des bourgmestre et échevins.

Ainsi arrêté à Pétange, le 26 novembre 2025
Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le secrétaire,

Le bourgmestre,